

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

***COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LIBÉRATION
NATIONALE DE LA SOMME***

**Création et fonctionnement, épuration, cahiers de doléances,
constitution des municipalités**

1939-1945

Répertoire numérique détaillé

285 W

réalisé par
Inès GUÉRIN, Attaché administratif

Conditionnement
Stéphane Diépold, Catherine Martel, Stéphanie Rivière, Sabrina Roussel, Angelo Lécrivain

sous le contrôle scientifique de
Élise BOURGEOIS, Conservateur en chef du patrimoine, directrice adjointe

Amiens, 2024

Sommaire

Introduction	page 3
<i>Présentation du versement</i>	
<i>Intérêt historique du versement</i>	
<i>Communicabilité</i>	
Bibliographie et sources complémentaires	page 14
Répertoire numérique détaillé	page 21
Tableau de concordance	page 37

INTRODUCTION

PRESENTATION DU VERSEMENT

Le versement du Comité Départemental de Libération Nationale de la Somme (CDLN) a été retrouvé en série R par le responsable de série, coté provisoirement en 99R, désormais 285W (cf. table de concordance). Il semble avoir été versé par la Préfecture très rapidement après la fin des activités du comité et analysé sommairement par l'archiviste, mais aucun élément de contexte quant à son arrivée aux Archives départementales ne nous est malheureusement parvenu.

Composé à l'origine de 48 articles et de 60 après conditionnement et de 6 mètres linéaires, ce fonds traite de la création et du fonctionnement du CDLN, et notamment de la répression de la collaboration et des crimes de guerre via la commission d'épuration. A ce titre, le versement est constitué en grande majorité de dossiers individuels émanant de la commission rassemblant correspondance et témoignages permettant de reconstituer des faits survenus pendant la période d'Occupation, ainsi que de listes de personnes suspectées et faisant l'objet d'enquête.

Le lecteur y trouvera également les procès-verbaux de séances du comité, une importante correspondance avec d'autres CDLN, les comités cantonaux et locaux mais aussi des particuliers et les administrations (Préfecture, service du Ravitaillement, Police, Gendarmerie, syndicats, commissions diverses).

D'autres dossiers sont relatifs au ravitaillement, à la constitution des nouvelles municipalités ainsi qu'à la composition des comités cantonaux et locaux.

Seuls les documents en multiples exemplaires ont été détruits. Cependant, de nombreux doubles ont été conservés afin de satisfaire aux besoins des expositions.

Historique du fonds

Création des comités départementaux de Libération (CDL)

Le Conseil National de la Résistance (CNR) est constitué au printemps 1943 afin d'unifier les mouvements de la Résistance jusqu'alors divisés. Présidé par Jean Moulin puis Georges Bidault, il rassemble huit mouvements de la Résistance française, des représentants des syndicats (Confédération Générale du Travail (CGT) et Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)) et des partis politiques. Il structure l'action sur le territoire français grâce aux comités départementaux de Libération à partir d'avril 1944 et élabore une charte établissant les principales directives de la IV^e République¹ : indépendance politique et économique de la France, châtiment des collaborateurs, rétablissement du suffrage universel et des libertés publiques, redressement du pays du point de vue économique, social, éducatif et colonial. Cette réforme du pays doit s'effectuer par la justice et en œuvrant à la mémoire des personnes tombées pour la France.

¹ *Le Serment de l'Hôtel de Ville*, assemblée nationale des C.D.L. Paris, les 15, 16, et 17 décembre 1944.

A ce titre, l'ordonnance du 21 avril 1944 portant organisation des pouvoirs publics en France et œuvrant à la préparation de la libération du territoire engendre la création officielle des comités départementaux de Libération (souvent nés clandestinement dès 1943) dont la composition et le rôle sont également définis par les statuts du 23 mars 1944 élaborés par le Conseil National de la Résistance². Chargé d'assister le préfet en représentant près de lui l'opinion de tous les éléments de Résistance, le comité coordonne l'action de résistance sur le terrain, démasque les ennemis de la patrie, aide les pouvoirs publics et le Gouvernement à appliquer le programme du CNR. Il est également consulté sur le remplacement des membres des conseils municipaux et du Conseil général. Il cessera ses fonctions après les élections municipales et cantonales se déroulant entre le printemps et l'automne 1945.

Composition

Le Comité national de la Résistance coordonne les actions des 13 mouvements de la Résistance officiellement reconnus, en liaison avec Alger et Londres³. Organisme directeur de ces mouvements, il est composé de la réunion d'un délégué de chaque mouvement.

Le CDL de Picardie comprend dix membres issus des forces résistantes et des partis politiques afin de répondre à une représentativité aussi large que fidèle de tous les acteurs de la Résistance.

Celui de la Somme se compose ainsi au 9 septembre 1944 :

Président : M. Holin (Front national), présidence attribuée au FN dans la clandestinité

Vice-président : M. Garrou (Libération)

Secrétaire : M. Lamps (Parti Communiste)

Trésorier : M. Tellier (Parti Socialiste)

Membres : M. Cogneaux (Résistance), M. Antony (Jeune France), M. Carouge (CGT), M. Laurent (FUJP), Mme Lamps (UFF), M. Dubois (Charles de Gaulle), M. Loiselle (PDP), M. Prévost (NAP)

Magistrat : ?

Médecin : Docteur Blondel

Agriculteur : ?

Commerçant ou industriel : M. Humbelle (président de la Chambre de commerce)

Ancien élu : Lemaire à Corbie

Le CDL se réunit tous les mois, soit dans les maisons amies d'Amiens, soit dans les bois environnants sous protection armée.

Rôle du comité

Le CDLN constitue l'organisme au sein duquel s'unifie et se coordonne l'effort de toutes les forces résistantes du pays.

Son intervention s'articule en trois phases :

- pendant la période clandestine : "coordonner l'action immédiate contre l'ennemi et ses complices ; préparer la tâche des pouvoirs publics pour le jour de la libération" ;

² Ordonnance du Général de Gaulle « Les tâches des Comités départementaux de la Libération » du 21 avril 1944, Alger.

³ Cf cote 99R333 035.

- pendant la période insurrectionnelle : " entraîner l'action des patriotes pour la dislocation des forces allemandes et l'anéantissement des agents de l'ennemi" et " faciliter l'établissement des nouveaux pouvoirs publics, notamment des représentants du pouvoir public " ;
- après l'installation des nouvelles autorités : "être la représentation provisoire de la population du département auprès des autorités désignées par le pouvoir central et aider celles-ci dans leur tâche". Pour ce faire, les comités s'organisent en commissions : épuration, ravitaillement, propagande, presse....

Le CDL doit alors :

- constituer une commission militaire d'intensification de la production de guerre, activer la production et dépister le sabotage,
- recenser l'utilisation des stocks de matière première, les armes et munitions ennemis sur le sol français,
- organiser le parrainage des unités de l'Armée,
- organiser l'aide aux familles militaires,
- préparer le départ des conscrits et leur réception dans les villes de garnison,
- créer et améliorer les foyers du soldat, les maisons du combattant,
- appuyer les services de préparation militaire de l'UPOJ.

Il est à noter que pour la Somme, concernant ces missions, aucun document n'a été conservé dans ce fonds.

Le comité peut également mettre en place :

- une commission de vigilance patriotique et républicaine recevant plaintes et dossiers et saisira les autorités judiciaires : la commission d'épuration,
- une commission du ravitaillement pour aider à l'amélioration des conditions de vie qui organise le ravitaillement de la population, notamment pour pallier le manque de denrées rares (cf 285W3) et lutter contre le marché noir,
- une commission de reconstruction afin de soumettre aux pouvoirs responsables toutes les suggestions propres à hâter la remise en état des localités sinistrées, créant ainsi l'enthousiasme patriotique pour la reconstruction. Cette commission n'est pas représentée dans les documents versés.

De fait, le comité intervient sur de nombreuses questions. Pour ce faire, il est en relation permanente avec le commissaire régional de la République et le préfet départemental. Il travaille en étroite relation avec les tribunaux, la Police et les administrations pénitentiaires mais également avec les organisations patriotiques et de résistance.

Afin de rendre son action visible, le CDLN publie ses comptes-rendus de séance dans le périodique *Picardie Libre*.

Les Comités Locaux de Libération (CLL)

Le maillage territorial dont s'est doté le Conseil National de la Résistance couvre l'ensemble des échelons de l'organisation administrative. Placés sous l'autorité du Comité Départemental de la Libération, les Comités Locaux de Libération sont ainsi créés à l'échelon communal afin de coordonner l'action sur le plan local. Ils s'érigent en municipalités provisoires et interviennent auprès du comité départemental, principalement sur les questions liées au ravitaillement et à l'épuration.

Les CLL sont constitués d'un représentant de chaque mouvement ou parti représenté au CDL de la Somme et reconnu par le CNR si ce représentant peut être trouvé dans la commune :

CGT, confédération des syndicats chrétiens, Front National, Front Uni des Jeunesses Patriotiques, Libération, Mouvement National Militaire, Union des Femmes Françaises.

Partis : communiste, démocrate populaire, socialiste.

Les comités peuvent s'élargir comme le CDLN de personnalités représentatives des diverses couches de la population ou des mouvements qui défendent les intérêts de la République : Anciens Combattants, Mouvement National des Prisonniers de Guerre et Déportés, Partis radical et radical socialiste, représentants de cultes, cultivateurs, ménagères...

Les comités doivent élire leur bureau composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier et ne pas dépasser en tout 12 ou 14 membres.

L'épuration

L'épuration apparaît comme une des priorités des autorités à la Libération. En vertu de l'ordonnance du 21 avril 1944, le comité départemental met en place une commission d'épuration et participe à la commission de criblage instituée par le commissaire régional de la République afin d'examiner le cas des internés.

Le président de la commission d'épuration, choisi par le CDLN, a qualité pour obtenir par délégation du préfet communication de toute précision nécessaire au travail de la commission. Organisme préfectoral, elle doit à ce titre rendre compte de ses décisions au préfet, transmises ensuite à la Commission centrale d'épuration.

Les membres de la commission, désignés par le président après approbation du préfet, sont nommés parmi les résistants. D'autre part, l'ordonnance du 26 juin 1944 relative à la répression des faits de collaboration impose la constitution de la cour de Justice, en lien avec les commissions d'épuration.

La Commission d'épuration de la Somme, intégrée au CDL et dépendant de la préfecture, est située au 43 rue de la République à Amiens.

Les CDL ont pour mission d'établir la liste des personnes entachées de collaboration, autant pour en assurer la sécurité que pour les mettre hors d'état de nuire⁴. Ce programme n'a pu être entièrement suivi. De nombreuses arrestations, accomplies par la Police, les FFI (Forces Françaises Intérieures) mais également par des personnes privées, ont eu lieu, engendrant confusion et non-lieux. Le Gouvernement, dans sa volonté d'assurer la répression avec justice et légalité, donne la méthode et les principes à suivre, définit le profil des individus frappés de sympathie avec l'ennemi et réglemente les principes d'action. A ce titre, le CDL œuvre en lien avec le service départemental de la Somme, Sécurité nationale, ministère de la Guerre, sis au 14 rue des Otages, Amiens pour les enquêtes et transmet les informations au commissariat central.

Les plaintes, dont certaines sont calomnieuses, sont déposées par des individus seuls ou des groupes de résistance, le maire d'un village, un collègue, un voisin, le comité local de Libération, les FUJP (Forces Unies de la Jeunesse Patriotiques), qui s'émeuvent que l'épuration soit si lente et clémentine, ou encore le Front national, et sont transmises au CDLN qui juge les cas après enquête. Le CDLN a le pouvoir de rayer les accusés des membres du conseil municipal s'ils y sont élus. Les enquêtes sont également menées par la police judiciaire et le service des Renseignements Généraux. Elles se font sur demande de l'administration (soit parce que la personne est engagée au sein d'un service

⁴ Ordonnance du préfet de la Somme du 10 septembre 1944 aux sous-préfets et au Commandant de la Gendarmerie de la Somme.

ou parce qu'elle dirige un journal ou sur simple rumeur publique...) et sont menées par la police judiciaire, le rapport étant rédigé par l'inspecteur général de la police judiciaire.

Pour chaque accusé, le dossier doit être constitué d'une enquête, d'un interrogatoire et d'une fiche de renseignements, dont un exemplaire est adressé au sous-préfet pour information, au CDL (qui examine le cas et rend après étude un avis au préfet et le saisit de ses propositions de condamnation (élargissement ou maintien en état d'arrestation) en vue d'un arrêté d'internement⁵) et deux au préfet en vue d'une décision rendue après avis du CDL.

Afin de mener à bien ces enquêtes, des interrogatoires sont réalisés par les juges de paix, spécialement désignés par le préfet et procédant en exécution à l'ordonnance du 4 octobre 1944. Le juge constitue ainsi un procès-verbal de premier interrogatoire. L'accusé peut alors se faire assister d'un avocat au cours de l'interrogatoire : la défense ne sera pas assurée par oral mais par écrit au moyen d'un mémoire que le défenseur devra faire parvenir au secrétariat de la commission de vérification des internements administratifs ainsi que tous documents utiles à sa défense. Au sein de la commission d'épuration, les enquêtes sont menées par le président et le secrétaire en lien avec la section police de sûreté et le service de sécurité militaire française. Ces documents issus de ces interrogatoires et enquêtes constituent les dossiers de ce fonds.

L'ordonnance précise également que chaque fois qu'une personne apporte à la police des renseignements tendant à révéler des faits de collaboration, celle-ci se doit d'établir une déposition écrite ou une déclaration dûment enregistrée destinée à servir de base à la mesure d'internement. Les personnes frappées d'internement reçoivent alors une notification du préfet via la police et la sous-préfecture et sont convoyées par la police ou la gendarmerie au centre d'internement le plus proche.

La Commission d'épuration peut également saisir directement le Tribunal militaire (installé à Saint-Quentin) pour des faits de collaboration notoire, des actes antinationaux, de trahison et d'intelligence avec l'ennemi, de crimes ou délits accomplis par les militaires, ces actes relevant de l'article 75 du code pénal.

Ces étapes illustrent la constitution des dossiers que le lecteur pourra consulter au sein de ce versement. Il est à noter que chaque dossier comporte une mention (F, FC, FE, FMN, FPP, FN, SRG, FAO, FCI, BDSM) caractérisant la cause de la condamnation (FMN pour marché noir, E pour élargissement) ou le type de commission sollicitée (FCI pour commission d'internement) ou encore la provenance de la plainte (FPP pour parti populaire), F signifiant probablement « fait ». Tous ces sigles n'ont malheureusement pas trouvé signification.

Le rapport d'enquête est transmis au juge d'instruction pour jugement ou au Procureur de la République si besoin : dans ce cas, les dossiers sont classés en attente ou sans suite : il semble que ce soit le cas pour la majorité des dossiers de ce fonds, s'expliquant peut-être par le nombre important de dénonciations calomnieuses.

Il semble que les documents n'ayant pas été catégorisés aient également été classés sans suite ; les personnes condamnées posséderaient alors un dossier dans les fonds judiciaires (Cour de Justice ou Chambre civique).

Les dossiers individuels étant présents dans plusieurs liasses en fonction de son statut, il est recommandé au lecteur de consulter plusieurs cotes : celles relatives à la commission thématique dont l'accusé dépendrait, les deux collections de dossiers intitulés « plaintes » classés au nom de l'accusé, la collection intitulée « Enquête et compilation de

⁵ En application de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la Nation en temps de guerre.

renseignements » (cf. 285W20-25), la collection de notifications (à la date d'arrivée à la commission d'épuration) et éventuellement celle des affaires classées. Afin de respecter l'intégrité du fonds et de ne pas perturber le classement initial, parti a été pris de conserver ces collections qui peuvent sembler identiques.

Ces dossiers étant classés par ordre alphabétique des patronymes, il est à noter que la particule « de » ou « d' » n'est pas prise en compte contrairement aux articles Du, Des, Le, La, Les. Plusieurs orthographies sont possibles : il est donc conseillé au lecteur de ne pas arrêter sa recherche à une orthographe prédéfinie (exemple : DECLERCQ peut s'écrire DE CLERC). L'ordre alphabétique choisi par le service producteur a été respecté.

Le dossier étant classé au nom du premier plaignant, si plusieurs accusés sont cités, un renvoi vers le dossier du ou des autres accusés a été effectué. Sans mention de renvoi, il est toutefois conseillé au lecteur de consulter l'ensemble des dossiers des personnes citées ainsi que le dossier classé au nom de la commune d'appartenance de l'accusé (de même, au sein des documents issus des commissions de municipalité (285W55-59), conservant de nombreux témoignages sur le comportement des conseillers municipaux pendant l'Occupation). Pour les femmes, le classement du dossier est le plus souvent au nom de jeune fille mais peut l'être également au nom marital.

Les sous-commissions

La tâche d'épuration est répartie en sous-commission spécifique selon le domaine de compétence de l'accusé, chargée de faire au Préfet des propositions motivées par l'application de l'ordonnance du 1^{er} mars 1945⁶. Les sous-commissions sont les suivantes : police, administration⁷ de la Préfecture, SNCF, justice, Ponts-et-Chaussées, contributions directes, contributions indirectes, enseignement, PTT, ravitaillement, santé, domaines et enregistrements, finances/Tresor, associations et entreprises⁸ ainsi qu'une commission contentieuse départementale pour lutter contre le marché noir dont les membres du CDLN font également partie.

Par circulaire, les ministres définissent les conditions d'épuration des fonctionnaires de chaque administration en résidence dans les départements. En vue de constituer la commission chargée d'instruire les dossiers des fonctionnaires intéressés avant de les transmettre à la commission d'épuration du Ministère en question, le Préfet demande au Président du CDL de désigner deux membres appelés à participer aux travaux de la commission départementale. Le dossier est ensuite soumis pour décision définitive par la commission d'épuration du Ministère.

L'épuration au sein des commissions spéciales par domaine ou sous-commissions reprend après-guerre au sein des Ministères. En effet, le 30 avril 1945, la commission d'épuration n'a plus qualité à effectuer d'enquêtes ; ce sont les services administratifs des inspecteurs détachés qui les assureront désormais.

⁶ Les dossiers d'élargissement sont également à consulter sous les cotes 26w21 et 26W723 pour les personnes accusées à tort ou suspectées par dénonciation.

⁷ Épuration administrative, circulaire du ministère de l'Intérieur du 10 octobre 1944, n°37 et épuration du personnel des collectivités locaux, commission de l'arrondissement d'Amiens instituée sur arrêté préfectoral du 3 mars 1945.

⁸ Par ordonnance du 16 octobre 1944 : les comités interprofessionnels d'épuration sont composés par domaine d'un magistrat de l'ordre judiciaire, de deux représentants des comités départementaux de Libération de la Région, de trois représentants des organisations syndicales d'ouvriers et d'employés, de deux représentants des techniciens (un agent de maîtrise et un ingénieur ou représentant des cadres supérieurs) et un représentant des employeurs.

Le profil des accusés

A la demande du Commissaire de la République, le préfet enjoint les directeurs de service d'État d'identifier les agents selon 3 catégories :

- les collaborateurs,
- les neutres qui ne se sont ni compromis dans la collaboration, ni signalés par une activité résistance,
- les résistants actifs.

Les sanctions

La circulaire n°77 du 3 novembre 1944 du ministre de l'Intérieur donnant les instructions sur l'organisation de la répression administrative de la collaboration avec l'ennemi et des activités antinationales est incomplètement appliquée ou méconnue. Certaines détentions sont pratiquées sans enquête préalable dans certains départements, sur décisions des CDL qui ne possèdent aucun pouvoir de police. Les commissions de triage n'ont pas été constituées partout et fonctionnent très lentement. Des détenus administratifs attendent des mois avant d'être interrogés. Beaucoup de préfets apportent une lenteur excessive à prendre des arrêtés d'internement. Si arrêté il y a, les informations sont vagues et les accusations parfois incontrôlées⁹.

Le milieu de la Résistance s'en est ému. En témoignent les résolutions émises lors du Congrès des CDL tenu à Paris les 15 et 16 décembre 1944 : « nul ne peut être détenu plus de 48h sans faire l'objet d'une décision ». Le comité insiste sur le fait que l'internement administratif est une mesure exceptionnelle adoptée en temps de guerre et doit être prise uniquement si les preuves suffisantes sont rassemblées et n'appartient qu'à l'autorité publique.

En effet, les préfets ont l'obligation de prendre une décision à bref délai. Ils doivent déférer les détenus administratifs aux tribunaux civils ou militaires, soit les libérer, soit prendre des arrêtés d'internement administratif ou de mise en résidence surveillée et respecter le délai de 8 jours maximums entre la date de l'internement et la date de décision.

Tout arrêté préfectoral d'internement administratif ou de mise en résidence surveillée doit immédiatement être transmis au commissaire régional de la République avec un dossier sérieusement établi.

La commission de vérification doit transmettre son avis au commissaire régional de la République dans le délai d'un mois à partir du jour où elle a reçu le dossier, et dans un délai de 6 semaines dans le cas où elle juge nécessaire d'ordonner un supplément d'information.

Le commissaire de la République a l'obligation de prendre immédiatement une décision après examen de l'avis formulé par la commission de vérification.

⁹ Circulaire n°185 cabinet du Ministre de l'Intérieur Tixier en date du 1^{er} janvier 1945 relative à l'application des dispositions législatives et réglementaires et des instructions sur l'internement administratif.

La commission de vérification des internements administratifs (CVIA) dépendant du ministère de l'Intérieur

Son fonctionnement est acté par la circulaire du 4 octobre 1944. Présidée par M. Le Febvre en 1945 à Amiens, elle fonctionne du point de vue administratif en lien avec les sous-préfets qui transmettent les propositions au préfet. Un représentant du CDLN est désigné pour participer aux travaux de la CVIA.

Il existe trois catégories de mesures administratives, prises par arrêté préfectoral : l'éloignement, l'assignation à résidence et l'internement. Les arrêtés sont notifiés aux intéressés, soit par la Gendarmerie soit par un commissaire de police ou un fonctionnaire de sûreté.

Tout individu contre lequel est prise une mesure administrative doit faire l'objet d'un interrogatoire dans les 15 jours suivant son internement, mené par un juge de paix, un commissaire de police, un commissaire aux délégations judiciaires ou un commandant de gendarmerie.

Le procès-verbal reprend le fait que l'intéressé a fait ou non l'objet d'une mesure d'épuration, recueille ses explications sur ce point, énumère les griefs évoqués et toute autre déclaration que l'intéressé pourrait être amené à faire. Pour cela, l'enquêteur se base sur les pièces du dossier constitué par l'autorité administrative qui remet soit ces-dites pièces soit un articulat précis résumant l'ensemble des charges relevées contre lui. L'accusé peut adresser au secrétariat de la commission de vérification des internements administratifs, soit directement soit par l'intermédiaire de son défenseur tous mémoires justificatifs et tous documents qu'il pourrait juger utiles à sa défense. Les dossiers constituant ce fonds sont conservés ici. Le dossier de l'individu est ensuite adressé au Commissariat régional de la République, autorité qui saisit dans les 8 jours la commission de vérification compétente.

La commission, après audition d'un rapport et examen du dossier en séance non publique, émet un avis consultatif au maintien de la mesure prise, à sa modification ou à son annulation. L'avis est ensuite transmis au commissaire régional qui statue alors définitivement et fait connaître à l'intéressé les décisions prises à leur sujet à la suite des avis fournis par les commissions de vérification et ce, dans le mois qui suivra les propositions. Une fois l'arrêté transmis, aucune modification ne peut y être apportée.

Le Comité départemental ou commission de Confiscation des profits illicites du département¹⁰

Créé par ordonnance du 10 octobre 1944, il rend les décisions suivantes : internement, relaxe/remise en liberté, prolongation de la peine/élargissement, liberté surveillée, mise des biens sous séquestre (demandée au commissaire à la justice permettant de faciliter les enquêtes en cours et prononcée par le président du tribunal civil) confiés au directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de la Somme, internement au centre de séjour surveillé de la citadelle ou à la maison d'arrêt d'Amiens, d'Abbeville, d'Albert, au château de Péronne ou de Laon jusqu'à ce qu'il soit définitivement statué sur sa situation (internement administratif). Le condamné devra alors rembourser les frais d'internement selon son revenu. Le condamné est parfois libéré pour raisons de santé ou son dossier est classé sans suite.

Pour l'élargissement¹¹, l'avis est rendu par la police nationale, sous l'avis conforme du BSM (Bureau de Sécurité Militaire) sis au 30 rue des Jacobins à Amiens, service de la sécurité militaire, région de Laon, et transmis au préfet.

¹⁰ Cf 99R333043.

¹¹ Cf cote 99R333042.

L'élargissement engendre la poursuite de l'enquête à d'autres membres proches. L'autre condamnation, mentionnée sur les fiches de renseignement, est l'internement.

Pour les classements sans suite, l'arrêté préfectoral susvisé cesse de porter effet à dater du jour de la réception du présent arrêté par le directeur du camp d'internement. L'ampliation de l'arrêté est adressé au directeur du camp pour exécution avec prière d'accuser réception : au cabinet du Préfet, service des internements ; au commissaire principal, chef des Renseignements généraux pour confirmation ; au président du comité départemental de Libération pour information ; au président de la commission d'épuration pour information ; et parfois au sous-préfet.

Les notifications indiquent les raisons de la condamnation (dénonciation, marché noir, vente de denrée et de matériaux à l'ennemi, trafic illicite des denrées contingentées, entretien de relations étroites avec l'ennemi et attitude ambiguë durant l'occupation, propagande pro-allemande, infraction à la législation économique...) et la peine (amende simple, assigné à résidence, internement...) sur avis du directeur du service général de contrôle économique, de la commission de vérification des internements, du Préfet, du CDLN....

Le préfet a la charge de l'application de l'arrêté rendu par le commissaire de la République.

Pour se racheter, certains accusés demandent leur intégration au sein de l'armée de la LVF (Légion des Volontaires Français) contre le bolchevisme.

Les comités d'épurations

Dans cette même veine, il semble exister des comités d'épuration au sein même des cantons ou villages (un dans le canton d'Ailly-sur-Noye) en lien avec le 5^e bureau de la Préfecture et se faisant le relais de la commission d'épuration pour compilation de renseignements.

Les cahiers de doléances issus des États généraux de la Renaissance française de 1945 (285W47-54)

Sur la base de la circulaire du Conseil National de la Résistance (CNR) du 5 avril 1945 et de la circulaire préfectorale du 17 mai 1945 relatives à la convocation des États généraux de la Renaissance française, les comités départementaux de Libération se font le relais local du Comité National de la Résistance et impulsent ainsi l'organisation de l'évènement qui se concrétise par l'élaboration et la collecte des cahiers de doléances. Ces derniers centralisent les vœux unanimes de la population, à la suite de quoi ont lieu les débats des états généraux départementaux du 23 juin 1945.

Les cahiers de doléances sont élaborés par le comité communal, constitué du Conseil Municipal (CM) et du Comité Local de Libération (CLL), de différents groupements de résistance, politiques et professionnels de la commune, dans un souci de représentation de chaque tranche de la population (ménagères, sans professions, cultivateurs, artisans, déportés et prisonniers...).

Certaines communes (telle que Ault) se voient dans l'impossibilité de constituer un comité communal, le CM et le CLL ne s'entendant pas. Dans ce cas, le dossier de la commune rassemble plusieurs « cahiers » de doléances, notamment un par mouvement de résistance ou parti politique comme ce fut le cas à Liomer.

Lasses de leurs réclamations, certaines communes jugent l'exercice inutile. Le degré d'implication dépend ainsi du niveau d'adhésion des membres dirigeants communaux au programme du CNR.

Dans certaines communes, il n'existe pas de CLL, ce qui n'empêche pas la création d'un comité communal.

Les revendications suivent les propositions des Etats généraux, selon les grands domaines évoqués dans la charte du CNR : application du programme, effort de guerre (armée moderne et forte, contrôle sur les élus de la nation, effort vers le désarmement général), reconstruction et plan économique, rénovation et plan social (assurance sociale, allocations familiales, salaire...), alimentation et conditions de vie, plan communal, programme local et finances communales, ravitaillement, indépendance politique, châtiments des traîtres/épuration, éducation et instruction... Chaque revendication fait parfois l'objet de vote.

Les cahiers de doléances sont rédigés soit par un seul rapporteur soit par les administrés eux-mêmes. Dans ce cas, ils regroupent bien souvent des témoignages personnels. Le comité communal, après avoir élu le délégué à bulletin secret, donne connaissance aux électeurs de toutes leurs revendications.

Les cahiers de doléances peuvent être joints au procès-verbal de l'élection d'un délégué communal et peuvent contenir la liste des membres et des députés à l'assemblée départementale. Une fois rédigés, ils sont adressés au président du CDLN de la Somme ou au Préfet.

Les commissions des municipalités (285W55-60)

Les commissions des municipalités, créées sur la base de la circulaire du 21 avril 1944 relative à l'organisation des pouvoirs publics en France après la libération et de celle du 7 septembre 1944 relative à l'organisation des municipalités, garantissent le fonctionnement des communes en instituant des conseils municipaux provisoires.

Pour ce faire, il est demandé à la commune de fournir la liste complète des conseillers municipaux avant 1935 ou avant le 1^{er} septembre 1939, le statut des membres décédés ou ayant légalement quitté la commune, des prisonniers de guerre, des disparus ainsi que tout renseignement utile sur leur conduite depuis 1940.

Dans le cadre de conflits au sein du Conseil Municipal, le préfet requiert l'examen du dossier de la commune par la sous-commission des municipalités du canton de rattachement dirigée par le président du CLL (Comité Local de Libération). Ce dernier reçoit les membres du comité de la municipalité afin d'étudier la situation de la commune. Les accusations sont parfois portées par le groupe de résistance à l'encontre du conseil municipal dans le but de le dissoudre. Les comptes-rendus de conférence de la commission des municipalités, utilisés dans le cadre de déclaration de la délégation spéciale, mentionnent les actes de collaboration ou d'héroïsme, le métier, le statut de résistant ainsi que la proposition de la commission des municipalités pour chaque individu pouvant ou non faire partie du Conseil municipal. C'est là l'occasion pour les membres de dénoncer les agissements des membres élus pendant l'Occupation.

INTERET HISTORIQUE DU VERSEMENT

Les documents relatifs au fonctionnement général du CDL permettent de comprendre les relations étroites que les résistants entretiennent avec le CNR et les autorités locales. Les rapports au préfet rendent compte de l'activité du comité. Les chronos courriers notamment donnent à voir l'ampleur du rôle du CDLN, de son influence et du jeu de relation entre les administrations et les mouvements de résistance (en local comme au niveau national), notamment reflété par les types de demande d'intervention.

En effet, la correspondance reçue par le président du CDL atteste du rôle important qu'on lui attribue. Les courriers, classés par numéro d'enregistrement, constituent de multiples sollicitations adressées souvent très personnellement : il lui est demandé d'intervenir auprès de l'administration, des entreprises..., d'obtenir du papier à ordonnances, des pneus mais aussi un travail, des nouvelles d'un proche arrêté par les Allemands et dont on est sans nouvelles.

A travers ce versement, le lecteur peut également appréhender le problème d'autorité incomptant aux pouvoirs publics dans le cadre de l'épuration (arrestations arbitraires) engendrant inquiétude et mécontentement de la population, crainte d'actes de vengeance et de justice personnelle. A ce titre, les documents reflètent la position difficile de l'administration, comme en témoignent les échanges avec le préfet. En effet, certains documents témoignent d'un besoin prépondérant de se faire justice, nourri par le ressenti et le désir de vengeance, parfois de manière illégale et en dehors des organismes habilités, tout en sachant que les CLL n'avaient pas vocation à effectuer des enquêtes de police, interrogatoires ou perquisitions.

La lecture des dossiers individuels permet de nourrir une réflexion sur la sociologie des individus et des groupes faisant office d'actes héroïques, citoyens ou délateurs et des raisons les poussant à agir de la sorte (individualisme, idéologie, convictions politiques, fraternité, liberté, neutralité ou défaitisme), de leur parcours, de leur choix, des obstacles qu'ils ont eu à franchir, de la reconstruction d'une forme de société et d'administration, des opportunités (permettant ainsi de dessiner une psychologie des résistants de différents profils). Ces documents traduisent parfaitement l'atmosphère post-libération au sein d'une société traumatisée par la guerre dont les attentes sont nombreuses (politiques, économiques, sociaux...), l'organisation de la vie politique (cf. 285W2) ainsi que les conditions de vie difficile.

Ce fonds permet enfin d'appréhender les multiples visages de la résistance : les différents mouvements, réseaux, organisations armées ainsi que les actions menées sur le terrain (propagande, attentat, sabotage...), leur évolution en fonction des modalités de l'occupation allemande des territoires ainsi que les différents niveaux de résistance et d'organisation (CDLN, CFLN, CLLN...).

Les témoignages et écrits issus des commissions des municipalités éclairent le lecteur sur le contexte de vie et la réalité politique dans les communes du département pendant l'Occupation et au moment de la Libération. Ils éclairent également le chercheur sur les actions des groupes de résistance dans les communes pendant et après l'Occupation.

COMMUNICABILITE

Il convient de rappeler qu'au terme du code du patrimoine, les archives publiques sont communicables de plein droit (arrêté du 24 décembre 2015¹² portant l'ouverture des archives relatives à la Seconde Guerre mondiale).

La communicabilité des liasses de ce versement est donc immédiate.

¹² [Arrêté du 24 décembre 2015 portant ouverture d'archives relatives à la Seconde Guerre mondiale - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](http://legifrance.gouv.fr)

Bibliographie

Ouvrages généraux

BLANC Brigitte, ROUSSO Henry, de TOUTIER-BONAZZI Chantal. *La seconde guerre mondiale. Guide des sources conservées en France 1939-1945.* - Paris : Archives nationales, 1994. [8°2740]

ERLANDE-BRANDENBURG Alain. *La Seconde Guerre Mondiale. Guide des sources conservées en France. 1939-1945.* - Paris : Archives Nationales, 1994.

Larousse de la Seconde guerre mondiale. - Caen : Larousse, 2004. [4°1970]

MASSON Philippe, KEEGAN John. *Grand atlas de la Seconde Guerre mondiale.* - Paris : Larousse, 1990.

MICHEL Henri. *La Seconde Guerre mondiale.* - Paris : PUF, 2001. [8°3473]

MURRACCIOLE Jean-François (dir.), PIKETTY Guillaume (dir.). *Encyclopédie de la Seconde Guerre mondiale.* - Paris : Robert Laffont, Ministère de la Défense, 2015.

Collaboration

AZEMA Jean-Pierre. *La Collaboration.* - Paris : P.U.F., 1975.

BROCHE François. *Dictionnaire de la Collaboration : collaborations, compromissions, contradictions.* - Paris : Belin, 2014. [8°5687]

BROCHE François, MURACCIOLE Jean-François. *Histoire de la Collaboration, 1940-1945.* - Paris : collection Texto, Tallandier, 2021.

FLORIOT (R.). *La Répression des faits de collaboration.* - Paris : Librairie Gründ, 1945.

KASTELL Serge. Dictionnaire du français sous l'Occupation. France-Belgique 1939-1945 : Les mots de la Résistance, de la Collaboration et de la vie quotidienne. - Paris : éd. Grancher, 2013. [8°5413]

ORY Pascal. *Les collaborateurs : 1940-1945.* - Paris : Ed. du Seuil, 1997.

Épuration

AMSON Daniel, MOORE Jean-Gaston, AMSON Charles. *Les grands procès.* - Paris : PUF, coll. Questions judiciaires, 2007.

ARON Robert. *Histoire de l'épuration, 3 tomes.* - Paris : Fayard, 1967-1975.

BAUDOT Marcel. « L'épuration : bilan chiffré » in *Cahiers de l'Institut d'histoire du temps présent*, 1986, n°3, p. 37-53. [182REV21]

BERGERE Marc (dir.). *L'épuration économique en France à la Libération.* - Rennes : PUR, 2008. [8°4634]

COINTET Jean-Paul. *Expier Vichy : L'épuration en France (1943-1958).* - Paris : Perrin, 2008. [8°4521]

ROUQUET François. Une épuration ordinaire (1944-1949) : Petits et grands collaborateurs de l'administration française. - Paris : CNRS, 2011. [8°5140]

RIONDET Charles. *Le Comité parisien de la libération et les comités locaux de libération de la Seine.* Thèse de doctorat d'histoire, Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis, école doctorale « Pratiques et théories du sens » sous la direction de Danielle Tartakowsky, professeure des universités et Christine Nougaret, directrice d'étude à l'École nationale des Chartes, soutenue et présentée publiquement le 16 mars 2015.

SCHMIDT Eric. « Les Procès de l'épuration ». In *Le Gnomon : revue internationale de l'histoire du notariat*, n°159, 2009. [161REV116]

« Le temps des collabos 1940-1944 », *TDS (Textes et Documents sur la Somme)*, bulletin du service éducatif des Archives départementales de la Somme, n°49.

VERGER-CHAIGNON Bénédicte. *Histoire de l'épuration*. - Paris : Larousse, 2010. [8°5031]

Libération

La Guerre de 1914, la Libération de 1944 en Picardie. Guide de l'exposition commémorative présentée au Musée de Picardie du 10 octobre au 15 novembre 1964. - Amiens : Yvert et Cie, 1964. [BIB DA 2052]

ARON Robert. *Histoire de la Libération de la France : juin 1944-mai 1945*. - Paris : A. Fayard, 1959.

Libération. Hebdomadaire de la résistance française. [948 PER 1] (01/04/1944)

SIMMONET S. *Atlas de la libération de France 6 juin 1944-8 mai 1945. Des débarquements aux villes libérées*. - Paris : Ed. Autrement, 2004. [Br 2823]

TROUPLIN Vladimir, BRADFER Marc. *Dictionnaire des compagnons de la Libération*. - S. l. : Elytis, 2022. [8°6261]

Statistique de la répression à la Libération. - Paris : Comité d'histoire de la deuxième Guerre mondiale, 1979. [Br4894]

Occupation

BELTRAN Alain, FRANK Robert, ROUSSO Henry (dir.). *La vie des entreprises sous l'occupation. Une enquête à l'échelle locale*. - Paris : Belin, 1994. [8° 3324]

GUENO Jean-Pierre. *Paroles de l'ombre : lettres et carnets des Français sous l'Occupation (1939-1945)*. - Paris : Les Arènes, 2013. [4°2516/1]

MAISSE Gérald. *Occupation et résistance dans la Somme 1940-1944*. - Abbeville : Paillart, 2005. [8°4094]

« La Somme pendant l'occupation », *TDS (Textes et Documents sur la Somme)*, bulletin du service éducatif des Archives départementales de la Somme, n°23.

Résistance

AGLAN Alya. *La Résistance sacrifiée. Le mouvement Libération-Nord*. - Paris : Flammarion, 1999. [8° 3181]

AGLAN Alya. *Le temps de la Résistance*. - Arles : Actes Sud, 2008. [8° 4579]

CHAUZY G. *Les acquittés de Vichy. Non-lieux et acquittements pour faits de résistance dans les procès de la Libération*. - Paris : Perrin, 2003. [8°3776]

Picardie Libre. [713PER1]

« La résistance dans la Somme : actions de sabotage », *TDS (Textes et Documents sur la Somme)*, bulletin du service éducatif des Archives départementales de la Somme, n°5.

« La résistance dans la Somme : tracts et journaux clandestins », *TDS (Textes et Documents sur la Somme)*, bulletin du service éducatif des Archives départementales de la Somme, n°12.

Sitographie :

<https://museedelaresistanceenligne.org/expo.php?expo=84&theme=158>

Dernière consultation : le 23 janvier 2024.

<https://francearchives.gouv.fr/fr/findingaid/584aed5703a0aa31eba791eb87bcd7415fd739e2>
Dernière consultation : le 26 février 2024.

Sources complémentaires

Archives nationales

AN 72 AJ

F1b I 930-937

Épuration : avis des comités de Libération sur l'attitude du personnel des préfectures sous l'Occupation, instructions, dossiers individuels du personnel de Meurthe-et-Moselle, Vosges et Meuse ; commission d'épuration du ministère de l'Intérieur, sous-commission de la Sûreté nationale (1944-1946)

Musée de la Résistance et de la Déportation (Besançon)

Fonds Fallas (Mouvement Lorraine France)

Pour d'autres références, voir : La Seconde Guerre mondiale, guide des sources conservées en France (1939-1945), Paris, Archives nationales, 1994.

Service Historique de la Défense (SHD) à Vincennes : offre des sources précieuses sur les parcours individuels des résistants membres des comités (dossiers individuels de résistants : demandes d'homologation au titre des Forces françaises intérieures (FFI), Forces françaises combattantes (FFC), déportés et internés résistants (DIR) ou de la Résistance intérieure française (RIF)).

Résistance

19830422 : Guerre 1914-1918. Dossiers individuels d'internés politiques et résistants (1949-1983).

Archives départementales de la Somme

Archives privées

- **Fonds Pierre Vasselle (22J)** : témoignages, presse, notes historiques, déportations, invasions, combats, etc. (1870-1952)

Notamment 22J90 : fiches de déportation classées par arrondissement et cantons (1940-1944), constituée dans le cadre du comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale et comité d'histoire de la guerre pour préserver l'histoire du conflit avec réseau de correspondants en Région et organisé par Henri Michel historien => recueil de témoignage de résistance, sur la répression.

- **Fonds Dominique Duverlie, correspondant du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale (29J)** : enquêtes, notes sur la résistance, fiches individuelles de résistants, statistiques relatives à la déportation, témoignages, cartes (1959-1990)

- **Fonds Jean Mahiu (52J)** : archives d'associations d'anciens combattants de la Somme, travaux personnels sur le tribunal militaire allemand, tableau de l'ordre des avocats, école de la Croix rouge (1917-1966)

- **Fonds Louis Sellier (64J)** : papiers personnels, archives professionnelles, archives syndicales, associations d'anciens déportés et résistants, commémorations, Caisse primaire d'assurance maladie d'Amiens, etc. (1917-2005)

- **Fonds Gérard Mahiu (71J)** : archives relatives à la défense passive (1926-1940)
180 J : fonds de l'Association des déportés internés résistants et patriotes.

Archives publiques

Série W

Pour des questions de place, cette liste de référence n'est pas exhaustive. Le lecteur pourra se rapporter au guide des sources relatives à la Seconde Guerre mondiale conservées aux Archives départementales de la Somme :
<https://archives.somme.fr/page/-archives-1939-1945-guide-de-1998->

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) :

- 245W

245W10 : Procès-verbaux de la commission carte du combattant volontaire de la résistance (CVR) (1980-1988, 1990, 1993, 1995, 1997).

245W11 : Procès-verbaux de la commission section des déportés et internés résistants et section des déportés et internés politiques (1976-1980, 1982-1991), rejets (1983-1994).

245W74-94 : Carte du combattant volontaire de la résistance (CVR) (1946-2014).

- 1498W

1498 W 22 – 33 : Échantillonnage de dossiers de demandes d'aide sociale de la part d'anciens combattants de la Première et de la Seconde Guerre mondiale, de la guerre d'Indochine, d'anciens travailleurs de STO (Service du Travail Obligatoire), des prisonniers de guerre et des résistants, classés alphabétiquement : correspondance, décomptes, autorisations, attestations (1940-1996).

1498W47 : Femmes décédées du fait de la résistance (1946-1973).

Préfecture, distinctions honorifiques (1908-1978) : dossier de médailles de la résistance : 2nd décoration créée après la Seconde Guerre mondiale.

35W106 : Dossiers d'instruction de remise (10 femmes sur 100 en totalité).

<https://www.ordredelaliberation.fr/fr/collecte-nationale-darchives-de-la-medaille-de-la-resistance-francaise>

Préfecture, cabinet du Préfet : occupation allemande et libération (1940-1962).

26W 586-588, 599, 614-615, 617, 633 : Dossiers d'arrestation par les autorités allemandes (soit une fiche soit un dossier entier).

26 W 820 : Emblèmes religieux dans les écoles, neutralité scolaire : circulaire de l'éducation nationale de décembre 1944. Visite de Monsieur Pucheu, ministre de l'Intérieur : articles de presse. Mouvement républicain populaire : tracts et affiches. Affichage électoral. Charniers découverts après la Libération, dans le département : liste. Opération Jéricho (18 février 1944). Étude du mouvement de résistance. Prison d'Amiens : photographies. Tract anti-allemands. Affaire d'avortement. Conférences diverses.
1940 – 1944

26 W 821 : Légion des volontaires français. Rassemblement national populaire (RNP). Parti franciste. Activités et propagande de la milice française.

1942 - 1944

COLLABORATION ET EPURATION

25 W 27 Épuration des services administratifs et entreprises, création des commissions spéciales, listes nominatives de suspects.

1944-1945

25 W 42 Épuration du personnel de la préfecture, des sous-préfectures et des communes, constitution et composition du comité départemental d'épuration.

1944-1946

26 W 13 Mise en place de la cour de justice et constitution de la liste de 100 jurés de la section départementale, audience solennelle : listes.

1944 – 1947

Organisation des centres de séjour surveillés, fonctionnement de la prison d'Amiens, surveillance des détenus hospitalisés à l'hôpital d'Amiens : listes de détenus, rapports (1943-1945). Répression du commerce avec l'ennemi, mesures contre le marché noir : listes, circulaires (1944-1945). Mise en place de la Cour de justice et constitution de la liste des jurés de la section départementale : listes (1944-1947).

26 W 15 Cour de Justice, internements : bordereaux et nomenclature des pièces transmises par le Cabinet du Préfet, arrêtés préfectoraux d'internement à la citadelle d'Amiens, décisions de la commission de vérification, liste nominative des internés.

1945

26 W 21 Organisation de la répression administrative de la collaboration avec l'ennemi et des activités nationales. Camps d'internement, réglementation, contrôle. Liste nominative des détenus du centre de séjour surveillé du château de Péronne dont l'élargissement est demandé. Suspension de fonctionnaires. Internés à la Maison d'arrêt d'Abbeville.

Épuration des conseils d'administration et du personnel des organismes d'assurance sociale de prévoyance et de mutualité. Conditions d'incarcération des détenus politiques dans les établissements pénitentiaires, de leur hospitalisation. Communiqués de presse : liste des personnes dénoncées pour intelligence avec l'ennemi, comme miliciens, S.S., membres de partis politiques pro-allemands. Comité local de libération¹³ : dossiers communaux, procès-verbaux de gendarmerie, enquêtes, dénonciations, récits d'évacuations, prises d'otages.
[1945]

26 W 44 Épuration parmi les personnels de police. Dossier correspondance lettre E.
1944

26 W 45 Article de presse sur l'épuration. Dossier correspondance lettres N, O.
1944

26 W 76 Maison d'arrêt d'Amiens, internements de souteneurs et divers, internements administratifs : dossiers individuels.
1944

26 W 82 Bordereaux d'envoi adressés au préfet avec numéros de dossiers, noms et adresses des inculpés, faits reprochés. Attestation certifiant l'attitude irréprochable des pêcheurs du Crotoy (février, mars et mai 1945).
1945

26 W 85 Corps préfectoral, attitude des membres en exercice dans la Somme durant l'Occupation allemande : avis émis par le Comité départemental de Libération.

26 W 92 Cour régionale de justice de la Somme. - Sessions : notes, listes des jurés, procès-verbaux de gendarmerie, convocations, correspondance (janvier à décembre 1946 et janvier 1947).
1946 – 1947

26 W 115 Dénonciation et arrestations. Dossier correspondance lettre M.
1942-1944

26 W 144 Statistiques, arrêtés d'internements pris depuis la libération, répression administrative de la collaboration avec l'ennemi et des activités antinationales. Etat d'avancement des travaux de la commission de vérification des internements administratifs. Liste des commerçants ou cultivateurs inculpés de marché noir. Relevés de confiscations de produits illicites. État nominatif avec nature des prestations fournies à l'ennemi et leur évaluation.
[1945]

26 W 174 Relations avec les troupes alliées : rapports.
1944 – 1945

26 W 419 Internements, cas de fonctionnaires de police : motifs. Usine de Méaulte. Jeunes gens nés après le 1er janvier 1924 et ayant fait l'objet d'une mesure d'internement pour collaboration. Mise sous séquestre de biens des internés : liste des entreprises et des commerçants. Liquidation des camps d'internement : attestations. Assignations à résidence. Interdictions de séjour. État des internés présents à la citadelle de Laon au 14 septembre 1945.
1945

26 W 663-664 Individus internés, mouvement des effectifs, autorisations de visite.
Une partie de la liasse concerne l'épuration.
1942-1945

26 W 717 Amnistie en faveur des membres de la résistance, affaires d'Aubigny et Lucheux, actes de vengeance.
1953

26 W 718 Maire d'Ignacourt, activités pendant l'occupation allemande : procès-verbaux de gendarmerie, auditions de témoins, correspondance de son avocat, lettres d'un interné à la citadelle de Doullens.
1944 – 1945

¹³ La circulaire du ministère de l'Intérieur en date du 19 avril 1948 avait prescrit le versement des archives des comités locaux de Libération aux Archives départementales mais il semble qu'elle n'ait pas été appliquée, les seules traces de l'activité de ces comités locaux se trouvant au sein des dossiers du comité départemental.

26 W 819 Visite de Monsieur Henriot du 12 mars 1944. Tracts anti-allemands (1944). Commission d'épuration : enquête sur les fonctionnaires auprès de l'opinion publique, bilans.
1944

26 W 852 Réquisition de la franc-garde bénévole de la milice française. S.T.O., prélèvements de main-d'œuvre dans les administrations publiques, arrestations.
1944 – 1948

26 W 880 Registres de la commission départementale d'épuration du comité de libération contenant des listes d'internés avec le motif et décisions finales.
1944-1945

26 W 891-892 ÉPURATION : FICHES INDIVIDUELLES, Recensement des individus internés pendant l'épuration.
1944 - 1945

96 W Carnets B – renseignements, garantie de la sûreté, internements au camp de Doullens.
1938-1947

103W282 Sous-Préfecture d'Abbeville, épuration administrative des agents de collectivités territoriales, réglementation : circulaires (juin 1944-décembre 1947) ; constitution et fonctionnement de la commission d'épuration de l'arrondissement d'Abbeville : arrêtés, délibérations, correspondance (février-juillet 1945) ; instruction des affaires : dossiers individuels, par commune (1940-1951).

981W Condamnation marché noir : dossiers individuels de contentieux.
1940-1960

JURIDICTIONS SPÉCIALES

963 W Tribunal spécial : dossiers de procédure (région Picardie).
1941-1944

964 W Cour régionale de justice : dossiers de procédure (et arrêts).
1944-1948

965 W Chambre civique : audiences.
1945-1947

267 W Cour régionale de justice et chambre civique : arrêts.
1944-1971

Élections
Cabinet du Préfet
23 W Bureau des élections : Élections politiques.
1940-1967

Préfecture, Bureau des élections
967 W Élections municipales¹⁴ : scrutins de 1945.
1945-1971

968 W Élections des délégués aux collèges départementaux, chargés d'élire les membres du Conseil de la République : scrutins de novembre et décembre 1946.
1946-1958

969 W Élections législatives : scrutins d'octobre 1945, juin et novembre 1946.
1945-1946

970 W Élections municipales : scrutins de 1945, 1947.
1945-1965

971 W Élections cantonales : scrutin de septembre 1945.

¹⁴ Voir infra 970 W.

1945-1976

972 W Élections : listes électorales des années 1945.

1945-1972

974 W Consultations par voie de référendum : scrutins d'octobre 1945, mai et octobre 1946.

1945-1972

1024 W Élections aux Chambres consulaires et élections politiques.

1945-1981

Voir également la presse, notamment la presse locale, vecteur de circulation informationnelle pour les comités.

Répertoire numérique détaillé

FONCTIONNEMENT

Organisation de la Résistance, instructions provenant du Conseil National de la Résistance, de ministères, du Commissariat régional de la République ou de la Préfecture : circulaire, arrêté préfectoral.

1944-1945

Constitution et activité, désignation de la qualité de membre FFI (Forces Françaises Intérieures), choix du liquidateur des Équipes nationales membre des FUJP (Forces Unies de la Jeunesse Patriotiques) : procès-verbal des séances plénières, liste des organisations représentées au CNR, renseignement quant à l'organisation de Libération-Nord, *Le cri du Peuple* n°17 et *Aisne nouvelle* n°2, rapport du CNR sur la reconstruction économique et l'effort de guerre, programme du Mouvement Libération et de la Ligue Française de l'enseignement, programme d'action de la Résistance, procès-verbal du conseil cantonal de la Résistance du Mouvement Charles de Gaulle, liste du personnel de la préfecture, liste des membres du CDLN, liste du personnel à nommer en détachement, constitution de la commission d'organisation des conseils municipaux, liste des mouvements constituant le CDLN, désignation des représentants du Comité interprofessionnel d'épuration, ordonnance portant division du territoire en commissariats régionaux, instruction, statuts de la Société abbevilloise d'entreprise de bâtiments.

Membres du CDLN et personnel du bureau, rémunération et indemnisation (remboursement des frais de déplacement), demande de détachement : liste des membres et membres délégués, fiche de frais de mission, état des émoluments payés, fiche signalétique, état des avances faites, circulaire, certificat de salaire, arrêté de nomination, état des heures, fiche individuelle de renseignement, correspondance (1944-1945).

1943-1945

Comptabilité pour fonctionnement (dont entretien des véhicules) et frais de déplacement (dont frais d'essence) : facture, relevé de monnaie matière, reçu, correspondance (1944-1945).

Gestion du matériel, réquisition des véhicules et d'immeubles : bon pour fourniture, ordre de réquisition, récépissé de déclaration de circulation des automobiles, permis spécial de circulaire, déclaration de propriété d'un véhicule, copie de carte grise, liste des voitures autorisées à circuler (roulage), autorisation de circuler, attestation de mise à disposition de bien ou de service, correspondance (1944-1945).

Réquisition de chevaux par les Allemands, enquête et recueil des plaintes : correspondance (1945).

Comités locaux de libération (CLL), mise en place, composition et installation, activité et adhésion, transmission de dossiers individuels à la commission des municipalités pour avis, désignation des membres en commune : liste des membres par section et des comités communaux, ordonnances (dont celle du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental) et instructions, programme de mouvements de résistance, serment du Conseil national de la Résistance, liste des personnes proposées pour faire partie de la commission de reconstitution des syndicats de pharmacie et de la reconstitution syndicale d'employeurs, extrait du registre de délibération du conseil municipal, délibération des membres du Front national, ordonnance de rétablissement de la légalité républicaine, correspondance (1944-1945).

285W3	Commission du ravitaillement CDL, organisation du ravitaillement (alimentation, essence, bois de boulange ou médicaments en lien avec la commission sanitaire), fixation et diffusion du prix des denrées alimentaires, recueil des plaintes : procès-verbal de réunion (notamment des grossistes destinataires en fruits et légumes), questionnaire quant à la qualité du lait, pétition du Mouvement populaire des familles Groupe jeunes foyers d'Amiens pour un lait de meilleur qualité, liste des membres des commissions d'achat du Ravitaillement, rapport d'activité de la Direction du Ravitaillement, circulaire et arrêté préfectoral, correspondance.	1943-1945
285W4	Organisation des pouvoirs publics après la Libération, suivi des élections municipales et cantonales (Conseil général de la Somme), demande d'avis quant aux candidats, lien avec la commission des municipalités, révision des listes électorales : communiqué de presse, liste des membres de conseils municipaux, rapport du Préfet, résultats, tableau de situation comparée des maires et conseillers maintenus, nommés à la Libération et remplacés, liste de conseillers municipaux, rapport d'enquête, arrêté préfectoral, ordonnance, procès-verbal de CLR, liste des délégués affectés au contrôle des listes électorales, correspondance (dont lettres pour invalidation) (1944-1945).	1944-1945
	Presse et PTT, relation (<i>Courrier picard</i> , <i>Femmes de Picardie</i> , <i>Picardie libre</i>), réponse aux demandes d'autorisation de faire paraître, contrôle : communiqué de presse, compte-rendu de réunion des fondateurs de la coopérative ouvrière du Courrier picard, arrêté préfectoral, liste des personnes internées, liste des membres de la commission presse, note relative à la recherche des arrêtés et déportés, papier à entête de la <i>Picardie libre</i> , télégramme-ticket vierge, correspondance (1944-1945).	
	<i>Les pochettes des journaux Courrier picard et Femmes de Picardie ont été éliminées car vides.</i>	
285W5-6	Enregistrement du courrier.	1944-1945
285W5	2 registres arrivée/départ (dont un spécifique à la mission d'épuration), composition des commissions d'épuration, extrait du cahier de délibérations du comité de libération de Morcourt, correspondance.	1944-1945
285W6	Registre départ.	1944-1945
285W7-9	Présidence, gestion interne et relations externes, recueil et transmission d'information, demande de renseignement, traitement des demandes d'intervention.	1944-1945

285W7	Extrait du registre de délibération de conseils municipaux, circulaire, arrêté préfectoral, liste des personnes ou sociétés ayant perçu des indemnités au titre de la réquisition allemande pour réservoirs et appareils distributeurs d'essence, rapport d'enquête, recueil des actes administratifs, <i>Bulletin officiel du comité département de la libération de l'Allier et de la Seine inférieure</i> , invitation à des cérémonies ou congrès nationaux, plaquette de communication et affiche en l'honneur des FFI, copie de mandat d'arrêt, procès-verbaux et liste des membres de comités locaux de libération, procès-verbal de séance des états généraux de la renaissance françaises des 23 et 24 juin 1945, liste des membres proposés pour siéger à la Chambre de commerce de Péronne, communiqué de presse et programme du Conseil national de la Résistance, note de service, pouvoir de diligenter une enquête, attestation suite à enquête, programme de reconstruction provenant de la Fédération nationale des Travailleurs du bâtiment, des travaux publics et matériaux de construction, tracts de la Jeunesse Ouvrière Libérée, liste des membres du CNR, correspondance reçue et émise.	1944-1945
285W8	Fiche individuelle de prisonniers civils en Allemagne et des prisonniers civils d'Amiens, communiqué de presse, Ausweis, courrier départ et demande attachée.	
285W9	Convocation, courrier départ et demande attachée.	1944-1945

Les courriers sont classés par ordre chronologique d'arrivée.

Les courriers sont classés par ordre chronologique d'arrivée.

RENSEIGNEMENTS, INFORMATIONS

285W10

Commissariat de la propagande sous Pétain, instruction provenant de la direction de la propagande ouvrière du Ministère de l'information quant aux conditions de travail, d'assurance et d'organisation sociale, de représentation des métiers au sein des syndicats, de la médecine du travail, fiscalité, opinion ouvrière, politique économique, organisation sociale, politique sociale : affiche et brochure « Pourquoi la Charte du travail ? » (Décembre 1943), bulletin de la charte du travail (janvier 1944), liste des membres du Conseil d'administration de syndicats professionnels¹⁵ de la 6^e Région, instruction, photo d'une visite du maréchal Pétain probablement dans la Somme, liste des délégués à l'information et à la propagande de la Somme (1943-1944).

1943-1944

Renseignements relatifs à la franc-maçonnerie : revue *Les documents maçonniques*, tracts de lutte contre la franc-maçonnerie, affiche du *Bulletin d'information antimaçonnique*, plan de conférence sur le 10^e anniversaire de l'affaire Stavisky, *Les dossiers inter-France* (1943-1944).

Main d'œuvre et organisation du travail, instruction de la Direction des Mouvements de main d'œuvre et de la Direction de l'information sociale du Ministère de l'information, renseignements sur les syndicats : circulaire, note, liste des syndicats patronaux, liste des membres du Bulletin Social, journal *L'Usine* (numéros de mars à mai 1944), bulletin mensuel d'information de la délégation régionale à l'information sociale, classification ouvrière de la famille professionnelles de la production des métaux, tableau des salaires dans la même industrie, tracts syndicaux, liste des syndicalistes, liste des syndicats adhérents à l'union départementale des syndicats ouvriers confédérés de la Somme, journal *A mo Dumont* (n°2, juillet 1943), liste des professions, de l'industrie Cuivres et alliages, coupure de presse, liste d'ouvriers transmise par le conseil des Prud'hommes section industrie, numéro de la Revue de la presse communiste (novembre 1943), note manuscrite sur le syndicat unique des coiffeurs de la Somme et sur les syndicats de la famille professionnelle des commerces de l'alimentation, arrêtés préfectoraux portant aménagement du régime des salaires pour chaque domaine professionnel, liste des délégués départementaux, correspondance dont lettre adressée par le comité d'étude des ingénieurs, cadres administratifs et commerciaux de l'industrie textile Somme et Oise au Ministre du Travail (1942-1944) ; Cour de la vie, enquête menée par la Direction de l'information sociale : questionnaire vierge (1944).

Compilation de renseignements généraux (histoire, social, hommes politique, Italie, géographie) : coupure de presse, journal *Les dossiers inter-France* (1943-1944).

Instruction provenant de la Direction de l'information sociale : note, *Bulletin d'information de l'office des comités sociaux* (1943-1944).

¹⁵ Métiers concernés : cadres et maîtrise des cafés, hôtels et restaurants, des employeurs de la couture, sous-vêtements féminins et industries diverses de la création, de la famille professionnelle du cuir, des métiers de l'assurance, famille professionnelle eau, gaz et électricité.

285W11	Affaires particulières dont celle relative à M. Lafosse (imprimerie du <i>Pilote de la Somme</i> , Abbeville) et suspension de fonctionnaires, témoignages et rassemblements de preuve : coupure de presse, correspondance (1944-1945). États généraux de la Renaissance française, cahiers départementaux pour le Congrès national du 10 au 14 juillet 1945 à Paris ¹⁶ : affiche du serment de la proclamation des états généraux de la renaissance française, revue <i>États généraux de la renaissance française</i> publié par le Conseil national de la Résistance, liste des intervenants, rapport ou vœu de chaque commission, observation de délégués locaux, liste de délégués départementaux représentant le département de la Somme, correspondance (1945).	1942-1945
	États généraux de la renaissance française dans la Somme, mise en place et relations avec le Conseil national de la Résistance, préparation du cahier départemental de doléances, instructions générales, constitution, participation : liste des délégués cantonaux, programme de travail, presse, notes manuscrites de P-E Goudard ancien négociant à Belloy-sur-Somme, instructions issues d'autres départements notamment de l'Oise, compte-rendu des réunion du comité des États généraux de Raincheval, liste des chefs de service de l'administration, rapport relatif à deux personnes convoquées devant un jury d'honneur, ordonnance et instruction (notamment relatives à la section marché noir de la commission d'épuration), correspondance (dont courriers de la commission des conflits) et télégraphe, article de presse, instruction provenant du CNR, tract provenant de l'Organisation des fonctionnaires résistants lançant une enquête sur l'administration française, vœux et rapport des 10 commissions participant aux états généraux de la Somme (1942-1945).	

COMMISSION D'EPURATION.

285W12	Instructions quant à la répression des faits de collaboration et au traitement des internés, constitution des commissions notamment de la commission départementale d'enquête du ravitaillement général : ordonnance, arrêté préfectoral, circulaire, rapport sur les conditions d'internement, liste de prisonniers.	1944-1945
285W13	Internements administratifs, jugement, maintien, élargissement ou levé, demande de renseignements par le préfet : arrêté préfectoral provenant du service des internements administratifs, liste des dossiers examinés par le CDLN et par la commission de vérification des internements, bordereau des dossiers et pièces transmis au Juge d'instruction, note d'information, correspondance.	1944-1945

¹⁶ Temps fort pour l'ensemble des CDL constituant pour eux la dernière tentative des comités d'unir le pays derrière la résistance.

285W14-15	Plaintes transmises par le CDLN pour examen, avis rendus à la commission d'épuration, échange de renseignements (avec le Préfet, les FFI...), dossiers individuels (dont communes et entreprises ayant travaillé pour l'ennemi) : transcription de la déclaration d'après le courrier original du plaignant, acte d'engagement militaire, liste des entreprises ayant effectué des travaux allemands d'une façon constante, rapport des chefs de groupes de résistance, procès-verbal du Comité Local de Libération, correspondance (information du Préfet).	1944-1945
	<i>Les dossiers individuels sont classés par ordre alphabétique et soit au nom du plaignant (comme le Front national) soit plus souvent au nom de la personne dénoncée.</i>	
	<i>Les dossiers constitués par commune regroupent parfois des dossiers individuels et d'entreprises. Un dossier thématique intitulé « marché noir » rassemble des dossiers individuels et la liste des personnes dont le dossier a été étudié en commission d'épuration, « domaines » ou encore « prostituées clandestines ».</i>	
285W14	De A à H.	
285W15	De J à Y.	
285W16-19	Plaintes transmises au comité d'épuration par le Préfet, le FFI, le commissariat central, les comités locaux de libération (CLL) ou déposées par les plaignants, dossiers individuels : attestation de témoins, formulaire de demande d'enquête, note, fiche de renseignement, procès-verbal de gendarmerie ou de police, rapport provenant du CDLN ou du comité local du lieu de résidence de la personne accusée ou plaignante, rapport d'enquête provenant de la commission d'épuration, rapport du commissariat des Renseignements généraux, transcription dactylographié des auditions et de la déposition ainsi que courrier original, fiche de déclaration du service de sécurité militaire, correspondance.	1943-1945 ¹⁷
	<i>Les dossiers sont classés par ordre alphabétique du nom de l'accusé.</i>	
285W16	De A à C.	
	<i>Dossier Becq Odette constitué de correspondance, plans et photos.</i>	
285W17	De D à G.	
285W18	De H à O.	
	<i>Le journal Le Monôme possède également un dossier. Dossier MARTIN Raymond sur l'exploitation touristique des grottes de Naours et du cinéma le Caméo.</i>	
285W19	De P à Z.	
285W20-25	Enquête et compilation de renseignements sur les ennemis, dossiers individuels ou au nom de la commune d'appartenance de ou des accusés : fiche de déclaration ou fiche signalétique, fiche de renseignement, rapport du CLLN de la localité, adressé au CDLN (copie), photo ¹⁸ , coupure de presse, pétition, procès-verbal de gendarmerie, correspondance (courrier original du témoignage et retranscription dactylographié).	1941-1945
	<i>Contient de la correspondance personnelle.</i>	

¹⁷ Les documents datés antérieurement sont des retranscriptions.

¹⁸ Dont dossier Demarchez.

285W20	De A à K.	
		<i>Dont liste des personnes détenues au centre de séjour surveillé sur Château de Péronne dont l'élargissement est proposé le 15 décembre 1944 ainsi qu'une liste de femmes proposées pour être frappées de la dégradation nationale à Cayeux-sur-Mer.</i>
285W21	D.	
285W22	De E à K.	
		<i>Dont la liste de collaborateurs d'Humbercourt.</i>
285W23	De L à O.	
		<i>Dont liste des femmes ayant eu un comportement répréhensible à Loeuilly.</i>
285W24	De P à S.	
285W25	De T à Z.	
285W26	Échanges autour des cas traités en commission, courrier au départ, renseignements et demande d'avis, d'enquête au préfet ou d'informations, notification de sanctions : correspondance ¹⁹ dont dépositions anonymes.	Octobre 1944-juillet 1945
	<i>Classé par numéro d'enregistrement. Relations avec la Préfecture qui centralise toutes les informations relatives aux crimes de guerre, commission d'épuration, l'intendance de police, commission de révision d'épuration, commission de confiscation des profits illicites, commission du ravitaillement, direction du contrôle économique, CDLN d'autres départements.</i>	
285W27	Épuration des non fonctionnaires ²⁰ , épuration, instructions et échanges d'informations et de renseignements sur les particuliers ou entrepreneurs avec les administrations ²¹ , plainte ou réclamation de particuliers réquisitionnés, contrôle des livraisons de marchandises et récupération de matériel, avis demandé au Préfet sur la désignation de membres siégeant aux commissions partenaires, demande au Préfet de permis de communiquer, informations sur des faits de résistance et les acteurs ainsi que les décisions prises à leur encontre, délation (sympathie avec l'ennemi, marché noir, fraude, trafic, travail volontaire pour le compte de l'ennemi...), demande de remise en liberté, recommandation pour acte de résistance, protestation contre les sanctions émises par l'administration (notamment par la direction du Ravitaillement), demande de représentation dans d'autres instances, demande d'enquête missionnée auprès du Préfet : copies de lettres, arrêté préfectoral, bordereau d'envoi de dossiers transmis au juge d'instruction, circulaire, bulletin officiel du CDL de Seine inférieure, liste des internés administratifs détenus à la citadelle d'Amiens, compte-rendu de réunion des CCLN, liste des dossiers examinés par le CDL en séance de la commission d'épuration, liste des entrepreneurs susceptibles d'être consultés par le service des Ponts-et-Chaussées, compte-rendu de réunion de la commission d'épuration de la Police, témoignage de résistants, note de service du Préfet, recueil des actes administratifs, <i>Le cri du Peuple</i> du 13 janvier 1944, factures, liste des femmes frappées d'indignité nationale, rapport provenant du GCR (Groupement des Contrôles Radioélectriques).	1942-1945
	<i>Classés par numéro d'enregistrement (permettant d'identifier certaines lacunes), ces courriers concernent majoritairement des individus ; le travail d'indexation étant considérable, il n'a pas été entrepris de lister exhaustivement les noms des personnes concernées.</i>	

¹⁹ Témoignage d'une femme résistante : courrier n°501.

²⁰ Rend compte du rôle du CDL (avis rendu sur les personnes condamnées ou concernées par des sanctions judiciaires ou des enquêtes, assistance logistique aux autres services, sort des prisonniers déportés) et des relations avec les autres services (mise à disposition des inspecteurs de police...).

²¹ Préfecture, fédération postale départementale, mairies, tribunal militaire permanent, comité départemental de la Résistance et Conseil national de la Résistance, cabinet du commissaire régional de la République, direction départementale du Ravitaillement, CDL d'autres départements ou d'autres pays, CCL (comité communal de libération), délégation départementale au Ministère de l'information, police régionale d'État, contrôle économique, service de la coordination des administrations financières, comité local du Front national, Direction des contributions indirectes du Département de la Somme, Commission de vérification des internements administratifs, commission de contrôle des camps d'internement, mairies, commission de confiscation, Commissaire régional de la République, Assemblée Consultative provisoire, Direction du Ravitaillement général, Comité d'Assistance aux prisonniers de guerre...

285W28-30	Épuration de l'administration et de la police dans la Somme, compilation d'information, enquête et recueil de témoignages : liste des dossiers, transcription de déclaration, rapport de CLLN, procès-verbal de police ou de gendarmerie, correspondance.	1944-1945
285W28	Section Police : liste des dossiers, dossiers individuels. Fonctionnaires : rapport. <i>Les dossiers sont classés par ordre numérique selon la liste incluse et instruits lors de la commission d'épuration du 13 septembre 1945. Les dossiers de la section administration sont classés par ordre alphabétique au nom de l'accusé ou parfois de la commune de référence quand il s'agit d'élus.</i> <i>Un dossier consacré à l'affaire Sébastopol, sabotage des presses de l'usine Cuivre et Alliages à Ham.</i>	
285W29	A-G.	
285W30	H-Z.	
285W31	Épuration de l'enseignement dans la Somme, mise en place, constitution et activité ²² , relation avec le monde de la presse (notamment la fédération nationale de la presse française et l'Agence Française de Presse, AFP) et la publication dans le cadre de la demande de parution d'un journal hebdomadaire par l'union des étudiants patriotes ²³ , poursuite contre les journaux ayant paru pendant l'occupation : notes manuscrites, compte-rendu de réunion (un par affaire) et rapport individuel de la commission d'épuration, compte-rendu d'enquête, état du personnel de la direction départementale de l'éducation générale et des sports, de l'inspection académique, des lycées de garçons et de jeunes filles, de l'inspection primaire portant les renseignements concernant l'attitude de ces membres pendant l'occupation, tract de l'hymne aux sports, journal d'Amiens <i>Chronique universitaire</i> rédigée par Maurice Denis (1942-1943), <i>Bulletin officiel du Ministère de l'éducation nationale</i> quant aux mesures d'épuration et les deux numéros 28 et 29, instructions provenant du Ministère de l'Information, compte-rendu des décisions prises au cours de la réunion du comité de presse, liste des membres des délégations cantonales, <i>Bulletin d'information et d'organisation du Front national</i> , extrait du registre de délibération de comités locaux de libération nationale, mémoire en défense présenté à la commission d'enquête, correspondance. <i>Certains noms sont également cités dans la section Administration de la commission d'épuration. Affaire Brunet/Michelis, témoignage de repentis (notamment celui de Mme Bloquet pour l'arrondissement d'Amiens).</i>	1941-1945
285W32	Épuration du personnel du Trésor public ou des Finances, dossiers individuels et information générale quant aux statuts du personnel : listes des membres de la commission, liste du personnel et avis sur leur comportement, liste des membres susceptibles d'être retenus par la commission d'épuration des Finances, rapport de la commission, convocation, rapport d'audition et déposition, bordereau d'envoi des pièces de dossiers individuels au Préfet, correspondance.	1939-1945

²² Classé par arrondissement.

²³ Mouvement fédéré des forces unies de la jeunesse patriotique.

285W33-34	Affaires diverses (classées, en préparation, reporté ou en cours d'instruction) en lien avec la Commission de Vérification des Internements (dont une section « partis politiques » et une « commerçants, industriels », compilation d'informations et réponse aux demande d'enquête transmise au commissaire central, échanges avec les tribunaux quant aux condamnations rendues, demande d'intervention (arrestation ou libération), compilation de plaintes anonymes, dossiers individuels notamment de la section Trésor Public, instructions quant à l'examen des dossiers, demande de mandat d'internement au Préfet, transmission au Juge d'instruction : convocation à un interrogatoire, procès-verbal de premier interrogatoire, rapport, transcription dactylographiée de déclaration et original de la lettre, procès-verbal de police, feuille de réclamation, liste des personnes dont la Commission de Vérification des Internements a demandé l'élargissement et procès-verbaux, article de presse, circulaire, liste des affaires en cours d'instruction au cabinet du juge d'instruction, procès-verbal de séance du CDLN, photo, note de renseignement, liste des entreprises ayant effectué des travaux allemands d'une façon constante, liste des commerçants accusés de marché noir, attestation, arrêté préfectoral, bordereau d'envoi des dossiers transmis au Juge d'instruction, correspondance (dont correspondance de guerre).	1942-1945
285W33	<i>Les interrogatoires sont classés par ordre chronologique.</i> Partis politiques, désordre, plaintes anonymes, trésorerie, interrogatoires.	
285W34	<i>Les dossiers sont classés par ordre alphabétique au nom de l'accusé. Un sous-dossier à la Société Nationale des Constructions Aéronautiques du Nord (SNCAN).</i> Affaires en cours d'instruction, commission de vérification (dossiers en préparation, pièces classées, pièces et dossiers individuels, internement), circulations administratives, décisions, dossiers transmis au juge d'instruction, commerçants et industriels.	
285W35	<i>Un sous-dossier sur l'affaire Grévin à Liomer (contenant une photo).</i> Affaires diverses en relation avec le BSM (Bureau de Sécurité Militaire), commission d'épuration sections des Ponts-et-Chaussées, des PTT (Postes, télégraphes et téléphones) et du personnel des municipalités de l'arrondissement d'Amiens ²⁴ , dossiers individuels : liste des membres de groupes politiques collaborationnistes de la Somme (Rassemblement National Populaire, adhérents au Francisme, PPF (Parti Populaire Français)), bordereau de transmission du BSM contenant la liste des dossiers transmis au CDLN, cahier contenant la liste des collaborateurs propagandistes et trafiquants au marché noir de Flixecourt, liste de personnes propriétaires de camion au service des Allemands, liste de délégués cantonaux, liste des membres de l'administration préfectorale et chefs de cabinet, note du BDSM quant à l'instruction des dossiers, procès-verbal de la commission d'épuration, convocation, liste du personnel des PTT, rapport des renseignements généraux et de police, liste des auxiliaires engagés, circulaire, écrits provenant du Secrétariat général à l'Information et à la Propagande dont <i>Le mot du chef</i> de Jean Lombard délégué du Ministre de l'Information et discours de Pétain, coupure de presse, certificat d'hébergement, bulletin d'adhésion au comité de propagande sociale du maréchal, liste des dossiers examinés par le CDLN, correspondance (dont délation par lettre anonyme et courriers personnels).	1941-1945

²⁴ Commission d'épuration administrative des agents et membres des collectivités locales de l'arrondissement d'Amiens instituée par arrêté préfectoral du 3 mars 1945.

CONDAMNATIONS.

285W36-42	Rendu de décision par la commission de vérification des internements et devant le comité départemental de Confiscation des profits illicites du département quant au sort des accusés ²⁵ , notification et ampliation destinée au Président de la commission d'épuration par le chef de cabinet du préfet, demande d'avis : application de l'ordonnance du commissaire de la République de Région, arrêté préfectoral (dont suspension d'activité d'entreprises), rapport de CLLN, correspondance.	1944-1945
<i>Classé par ordre alphabétique.</i>		
285W36	A-B.	
285W37	C.	
285W38	D.	
285W39	E-K.	
285W40	L-M.	
285W41	N-R.	
285W42	S-Z.	
285W43	Élargissement suite à l'enquête sur instruction du préfet par la police nationale, compilation d'information par individu : procès-verbal de police ou de gendarmerie transmis au Préfet, rapport du commissariat des Renseignements généraux, fiche de renseignement individuel, ampliation de la décision prise par le Préfet quant à la condamnation du prévenu.	1944-1945
<i>Classé par ordre alphabétique.</i>		
285W44	Affaires classées, compilation d'information et enquête : procès-verbal de la Direction générale de la Sûreté Nationale et de la gendarmerie, formulaire de saisie-exécution des contributions directes, fiche de renseignement, rapport des Renseignements généraux, rapport d'audition, correspondance.	1944-1945

Les dossiers sont classés par ordre alphabétique au nom de l'accusé.

²⁵ Sur avis du Préfet, des sous-préfets ou du CDLN.

285W45	Comité de confiscation des profits illicites, recueil des plaintes et enquête sur les personnes accusées de marché noir : pétition, liste des contribuables cités à comparaître, correspondance.	1944-1945
	Marché noir, centralisation des dépôts de plainte et demande d'enquête individuelle, avis donné au Préfet et transmission de dossiers au Juge d'instruction, épuration et liquidation d'entreprises, mise sous-séquestre, instruction et fonctionnement : procès-verbal de gendarmerie, rapport, fiche de déclaration, liste des collaborateurs de la commune d'Humbercourt, arrêté préfectoral d'internement ne dépendant pas du CDLN, bordereau de transmission (au juge d'instruction, au capitaine commandant du 5 ^e bureau, au chef d'escadron commandant la compagnie de Gendarmerie ou au Directeur départemental du Ravitaillement général, à la Préfecture, au commissaire de sûreté...) de pièces transmises pour enquête (plaintes, déposition, dossiers de mise sous séquestre...), circulaire, note de service, liste des dossiers reçus du commissariat d'Abbeville (décembre 1944), liste des internés administratifs de plus de 70 ans, dossier individuel, correspondance (courrier original du témoignage et retranscription dactylographié, et courrier du Préfet au Président du CDLN pour information de décision prise quant aux personnes suspectées, copie de courriers adressés au Préfet).	
285W46	<i>Dossiers individuels classés par ordre alphabétique.</i> Internements pour marché noir, transmission d'information ou demande d'enquête, traitement des familles de prisonniers et de déportés, affaires transmises au contrôle économique, traitement des demandes d'intervention, affaires transmises au contrôle économique, relation avec l'ennemi : liste des personnes détenues au centre de séjour surveillé du Château de Péronne dont l'élargissement est proposé, instruction, fiche consignant les faits relevés à l'encontre des condamnés, arrêtés préfectoraux de mise sous séquestre, arrêtés préfectoraux de désignation d'expert-comptable pour liquidation d'entreprise, bordereau de transmission au juge d'instruction, dossier individuel dont l'affaire est classée (BOCHENT), correspondance.	1944-1945

285W47 - 54	États généraux de la Renaissance française de 1945, cahiers de doléances élaborés par le comité communal : affiches, vœux, convocation aux sessions adressée aux membres du Comité communal, procès-verbal de session du comité communal (sous forme de feuilles ou cahiers) et d'élection du délégué, correspondance.	1945
	<i>Classés par ordre alphabétique de commune.</i>	
285W47	A ²⁶ .	
285W48	B.	
285W49	C-D.	
285W50	E-F.	
285W51	G-L.	
285W52	M-N.	
285W53	O-R.	
285W54	S-Z.	
285W55 - 60	Constitution des municipalités, démission ou suspension de fonctions d'élus par délibération spéciale instituée par arrêté préfectoral, organisation des conseils municipaux, composition de l'assemblée municipale, proposition de la commission des municipalités, des comités de Résistance locaux et du CDLN/CLR (Comité Local de la Résistance) : arrêté préfectoral de suspension ou de démission, arrêté préfectoral de constitution du conseil municipal, compte-rendu de conférence ou procès-verbal de la commission des municipalités (ou déclaration de la délégation spéciale) et des comités de Résistance locaux, dossier d'étranger avec photo d'identité, liste nominative dans le cadre du contrôle des hommes ou recensement, fiche par commune (donnant la liste et le nombre de membres du Conseil Municipal élu en 1935 ou avant le 1 ^{er} septembre 1939 avec indication de leur appartenance politique ou à un mouvement de résistance (RD, RS, URD, RJ, PSF, FN, CLR...)), liste des élus décédés, des causes éliminatoires des autres conseillers municipaux, de ceux ayant été réintégrés dans le conseil municipal, liste définitive du Conseil Municipal provisoire (mentionnant nom/prénom/date et lieu de naissance/profession), liste nominative des membres du Comité Local de Libération Nationale, attestation de refus de reprise de place auprès du CLLN (Comité Local de Libération Nationale), procès-verbal d'arrêté de remise de constitution du Conseil municipal, extrait de casier judiciaire, liste des membres du CLLN et du Comité Local de la Résistance de la commune concernée, procès-verbal de gendarmerie, billet de réquisition, rapport et déclaration sur la conduite d'un individu, état numérique dans le cadre du contrôle des étrangers, article de presse, extrait du registre de délibération du Conseil municipal, jugement du tribunal correctionnel, pétition, correspondance (lettre de protestation de démissionnaire contre le nouveau désigné, témoignage contre les élus).	1941-1945
	<i>Classés par arrondissement, canton et commune.</i>	
285W55-56	Arrondissement d'Abbeville.	
285W55	Cantons d'Abbeville, Ailly-le-Haut-Clocher, Ault, Crécy-en-Ponthieu, Gamaches.	

285W56	Cantons de Hallencourt, Moyenneville, Nouvion, Rue et Saint-Valery-sur-Somme.
285W57-58	Arrondissement d'Amiens.
285W57	Cantons d'Acheux-en-Amiénois, Amiens, Bernaville, Boves, Conty, Corbie, Domart.
285W58	Cantons de Doullens, Hornoy, Molliens-Vidame, Oisemont, Picquigny, Poix et Villers-Bocage.
285W59	Arrondissement de Montdidier.
285W60	Arrondissement de Péronne ²⁷ .

²⁶ L'affiche d'information à la population d'Abbeville a été extraite et est coté 285W_CP_47/1.

²⁷ Le dossier Méaulte contient un dossier de contrôle des hommes et des étrangers (liste de recensement, demande de délivrance d'une carte d'étranger, photo d'identité, certificat de travail, dossier d'étranger).

Tableau de concordance

Ancienne cote	Nouvelle cote
99 R 333 025	285W1, 2, 11
99 R 333 026	285W10
99 R 333 030	285W13
99 R 333 031	285W27
99 R 333 032	285W14
99 R 333 033	285W15
99 R 333 034	285W31
99 R 333 035	285W26
99 R 333 036	285W20-22
99 R 333 037	285W23-25
99 R 333 038	285W16
99 R 333 039	285W17
99 R 333 040	285W18-19
99 R 333 041	285W1, 28-30
99 R 333 042	285W43
99 R 333 043	285W40
99 R 333 044	285W36-37
99 R 333 045	285W38-39, 41-42
99 R 333 046	285W44
99 R 333 047	285W33-34
99 R 333 048	285W35
99 R 333 049	285W45
99 R 333 055	285W32
99 R 333 057	285W6
99 R 333 059	285W2, 3, 4, 45
99 R 333 060	285W7
99 R 333 061	285W8
99 R 333 062	285W9
99 R 333 063	285W5
99 R 333 064	285W1, 2, 4, 11, 12, 45-46
99 R 333 065	285W1, 4
99 R 333 066	285W1, 3
99R333007	285W47
99R333008	285W48
99R333009	285W49
99R333010	285W50
99R333011	285W51
99R333012	285W52
99R333013	285W53
99R333014	285W54
99R333015	285W55-56
99R333016	285W57-58
99R333017	285W59
99R333018	285W60